

Délibération du Comité Syndical n° CS 01/2022

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick

BARNIER Patrick

CLAVIER Gérard

COURIVAUD Bernadette

CREPIN Guillaume

FOURRÉ Daniel

AUDONNET Serge

AUDRY Régine

AUZON Philippe

CHAMPAGNE Dominique

DE BARTILLAT Nathalie

DEBONO Yves

DURANT Frédéric

GATTEFIN Christian

GONTHIER Gilles

GRESSET François

GROSJEAN Pierre

MAIA Filipe

TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne

CHAUSSE Fabien

CHOLLET Fabrice

COQUIN Christophe

DE CHOULOT Bénédicte

FOURNIÉ Philippe

GRIMONT Amanda

GUIBLIN Pierre

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

RICHER Marie-Pierre

VINCENT François

Pouvoirs

CHOLLET Fabrice

DE CHOULOT Bénédicte

FOURNIÉ Philippe

GUIBLIN Pierre

RENIER Laurence

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Le Dunois

GATTEFIN Christian

GROSJEAN Pierre

BARNIER Patrick

COURIVAUD Bernadette

GRESSET François

Point n°1**Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2021****Le Comité Syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2021, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 38,75 voix (10 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 23,75 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry
numérique
Siret 200 041 481 00017

Délibération du Comité Syndical n° CS 02/2022

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CLAVIER Gérard
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
FOURRÉ Daniel
AUDONNET Serge
AUDRY Régine
AUZON Philippe
CHAMPAGNE Dominique
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre
VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué de la CA de Bourges Plus
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette

Point n°2

Budget primitif 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la délibération n° CS 49/2021 du 17 décembre 2021 adoptant le débat d'orientation budgétaire ;

Vu les statuts du syndicat fixant les contributions de fonctionnement ;

Vu le projet de budget primitif 2022 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le montant des recettes et des dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans le budget primitif 2022 de Berry Numérique tel qu'il est annexé à la présente délibération soit en section de fonctionnement **26 575 165 €** et en section d'investissement **28 301 274 €**;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** les modifications des crédits de paiements suivants pour l'autorisation de programme « **Mise en œuvre SDTAN phase 1** » :

	Montant voté	Modification	Montant proposé
CP 2015	83 778,06 €	0,00 €	83 778,06 €
CP 2016	775 282,65 €	0,00 €	775 282,65 €
CP 2017	6 673 322,25 €	0,00 €	6 673 322,25 €

CP 2018	12 015 940,40 €	0,00 €	
CP 2019	19 007 954,86 €	0,00 €	19 007 954,86 €
CP 2020	16 237 651,77 €	0,00 €	16 237 651,77 €
CP 2021	33 220 000,00 €	-9 403 937,16 €	23 816 062,84 €
CP 2022	7 986 070,01 €	9 403 937,16 €	17 390 007,17 €
TOTAL	96 000 000,00 €	0,00 €	96 000 000,00 €

Les crédits de paiement 2022 sont repartis de la façon suivante :

- Compte 2031 : 100 000 €
- Compte 2315 : 17 290 007,17 €

- **d'approuver** les modifications des crédits de paiements suivants pour l'autorisation de programme « **Mise en œuvre DSP phase 2** » :

	Montant proposé	Modification	Montant	compte
CP 2021	3 000 000,00 €	-1 730 250,00 €	1 269 750,00 €	2315
CP 2022	7 500 000,00 €	373 566,83 €	7 873 566,83 €	2315
CP 2023	22 000 000,00 €	1 356 683,17 €	23 356 683,17 €	2315
CP 2024	15 000 000,00 €		15 000 000,00 €	2315
CP 2025	9 500 000,00 €		9 500 000,00 €	2315
TOTAL	57 000 000,00 €	0,00 €	57 000 000,00 €	

- **d'approuver** le budget primitif, tel qu'annexé à la présente délibération;

VOTE :

Pour : 41,125 voix (11 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 26,125 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Délibération du Comité Syndical n° CS 03/2022

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CLAVIER Gérard
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
FOURRÉ Daniel
AUDONNET Serge
AUDRY Régine
AUZON Philippe
CHAMPAGNE Dominique
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre
VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué de la CA de Bourges Plus
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette

Point n°3

Protocole d'accord concernant les conditions de versement par Berry Numérique de l'indemnité de résiliation définie par l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5;

Vu la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit signée le 9 novembre 2016 entre Berry Numérique et le groupement Axione et Bouygues Energie et Services;

Vu l'avenant n°1 voté par le comité syndical du 20 juin 2017 ;

Vu l'avenant n°2 voté par le comité syndical du 12 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 voté par le comité syndical du 11 octobre 2018 ;

Vu l'avenant n°4 voté par le comité syndical du 2 juillet 2019 ;

Vu l'avenant n°5 voté par le comité syndical du 19 décembre 2019 ;

Vu l'avenant n°6 voté par le comité syndical du 16 octobre 2020 ;

Vu l'avenant n°6 voté par le comité syndical du 16 octobre 2020 ;

Vu l'avenant n°7 voté par le comité syndical du 25 mai 2021 ;

Vu l'avenant n°8 voté par le comité syndical du 17 décembre 2021 ;

Considérant que les conditions financières, techniques et administratives de sortie anticipée de la Convention ont été entérinées par l'avenant n°8 à la convention, le protocole fixe les modalités de versement l'indemnité de résiliation en traitant les points suivants :

- Le montant définitif de l'indemnité de résiliation est de 20 555 048,75 € ;
- L'indemnité de résiliation sera versée pour partie à BFO à hauteur de 8 543 313,63 € et pour partie à la Caisse d'Epargne à hauteur de 12 011 735,12 €, conformément à la cession de créance réalisée en cohérence avec l'article 40 de la convention de DSP.
- Le compte bancaire de Berry Fibre Optique est le suivant :
FR76 14505 00001 0800216302504 ;

- Le compte bancaire de la Caisse d'Épargne est le su
FR76 14505 00001 8800007213754 ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de ce protocole ;
- **d'autoriser** le Président à signer ce protocole et tous les documents associés avec le délégataire.

VOTE :

Pour : 41,125 voix (11 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 26,125 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE




Siret 200 041 481 00017

Délibération du Comité Syndical n° **CS 4/2022**

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CLAVIER Gérard
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
FOURRÉ Daniel
AUDONNET Serge
AUDRY Régine
AUZON Philippe
CHAMPAGNE Dominique
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre
VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué de la CA de Bourges Plus
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette

Point n°5

Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges

Le Comité Syndical,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, indiquant que les emplois de chaque syndicat sont créés par son organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que des emplois sont nécessaires en vue d'un accroissement temporaire d'activité lors de la tenue éventuelle d'un stand sur le Printemps de Bourges ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Président à créer quatre emplois en contrat à durée déterminée pour la période du 18/04/2022 au 24/04/2022 à raison de **30h00 maximum**, à l'équivalence de grade de rédacteur pour occuper les fonctions d'agents de communication.
Les agents seront rémunérés à l'indice brut 500 majoré 431.

VOTE :

Pour : 41,125 voix (11 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 26,125 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Délibération du Comité Syndical n° CS 5/2022

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CLAVIER Gérard
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
FOURRÉ Daniel
AUDONNET Serge
AUDRY Régine
AUZON Philippe
CHAMPAGNE Dominique
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre
VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué de la CA de Bourges Plus
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette

Point n°6

Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant que le poste de technicien était occupé par un agent ayant le grade de technicien ;

Considérant que cet agent ayant été nommé technicien principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2021, poste créé par le comité syndical du 22 octobre 2021, il convient de supprimer le poste de technicien dans les effectifs de Berry Numérique conformément à l'avis du comité technique en date du 24 janvier 2022 ;

Considérant que cet agent, compte tenu de son ancienneté, répond aux conditions de nomination au grade de technicien principal 1^{ère} classe, un poste de technicien principal 1^{ère} classe correspondant à la fonction de technicien en charge du suivi du déploiement est nécessaire à partir du 1^{er} janvier 2022;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **de supprimer** du tableau des effectifs de Berry Numérique le poste de technicien.
- **de créer** un poste permanent de technicien territorial principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **de prévoir** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant.

VOTE :

Pour : 41,125 voix (11 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 26,125 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° **CS 6/2022**

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
 BARNIER Patrick
 CLAVIER Gérard
 COURIVAUD Bernadette
 CREPIN Guillaume
 FOURRÉ Daniel
 AUDONNET Serge
 AUDRY Régine
 AUZON Philippe
 CHAMPAGNE Dominique
 DE BARTILLAT Nathalie
 DEBONO Yves
 DURANT Frédéric
 GATTEFIN Christian
 GONTHIER Gilles
 GRESSET François
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe
 TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
 CHAUSSE Fabien
 CHOLLET Fabrice
 COQUIN Christophe
 DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GRIMONT Amanda
 GUIBLIN Pierre
 PERAS Sébastien
 RENIER Laurence
 RICHER Marie-Pierre
 VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
 CHOLLET Fabrice
 DE CHOULOT Bénédicte

Délégué du Conseil départemental du Cher
 Délégué du Conseil départemental du Cher
 Délégué du Conseil départemental du Cher
 Déléguée du Conseil départemental du Cher
 Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
 Délégué du Conseil départemental du Cher
 Délégué de la CDC Cœur de France
 Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
 Délégué de la CDC Cœur de France
 Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
 Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
 Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
 Délégué de la CDC Berry Grand Sud
 Délégué de la CA de Bourges Plus
 Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
 Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
 Délégué de la CDC La Septaine
 Délégué de la CDC Cœur de Berry
 Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
 Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
 Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
 Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
 Déléguée du Conseil départemental du Cher
 Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
 Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
 Délégué de la CDC Trois Provinces
 Délégué de la CDC Pays de Nérondes
 Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
 Déléguée du Conseil départemental du Cher
 Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre

FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre

BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette
GRESSET François
BARNIER Patrick

Point n°7

Groupement de commande avec le RIP36 pour l'élaboration d'un schéma directeur des usages et des services numériques

Le Comité Syndical,

Vu la transition numérique en cours notamment pour les territoires ruraux, une réflexion sur la question des usages et des services numériques est nécessaire;

Vu que Berry Numérique pilote les déploiements de la fibre optique sur 100 % du département d'ici 2025 ;

Considérant que le projet de Berry Numérique s'articule avec celui du RIP 36, Berry Numérique et le RIP 36 souhaitent donc s'engager dans l'élaboration d'un schéma directeur des usages et des services numériques ;

Considérant que la mutualisation de cette démarche nécessite un groupement de commande pour passer un marché commun d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que le formalisme des relations entre le RIP 36 et Berry Numérique nécessite d'établir une convention, dont le RIP 36 sera le coordonnateur ;

Vu le rapport du Président;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de la convention annexée au présent rapport,
- **de donner** mandat au Président du SMO RIP 36, coordonnateur du groupement de commande pour ester en justice pour le compte des membres du groupement jusqu'à la purge du délai de recours,
- **d'autoriser** le Président à signer ce document.

VOTE :

Pour : 41,125 voix (11 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 26,125 voix et 15 délégués de CDC représentant 15 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 7/2022

Réunion du 25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

10/01/2022

Secrétaire de séance :

GATTEFIN Christian

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CLAVIER Gérard
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
FOURRÉ Daniel
AUDONNET Serge
AUDRY Régine
AUZON Philippe
CHAMPAGNE Dominique
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre
VINCENT François

Pouvoirs

CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GUIBLIN Pierre

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué de la CA de Bourges Plus
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Le Dunois

GRESSET François
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette

RENIER Laurence
RICHER Marie-Pierre

GRESSET Françoise
BARNIER Patrick
ID : 018-200041481-20220125-CS07_2022-DE

Point n°8

Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

Le Comité Syndical,

Considérant que suite aux avancées des derniers mois, il convient de faire un point sur le déploiement en matière d'aménagement numérique sur le département du Cher ;

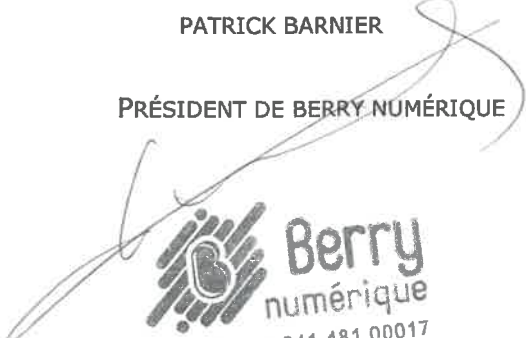
Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du point d'information sur l'aménagement numérique du Cher.

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Siret 200 041 481 00017